

Éditorial

Revue européenne de migrations internationales, Année 2001, Volume 17, Numéro 3
p. 7 - 8

[Voir l'article en ligne](#)

Page 7 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

ÉDITORIAL

Le bassin Méditerranéen, faut-il le rappeler, n'a cessé d'être un lieu de migrations et d'échanges importants. C'est une région du monde où les circulations migratoires et les flux sont particulièrement intenses. Tous les États sont actuellement concernés par ce phénomène mais la Grèce, soit comme pays d'origine soit comme pays d'accueil et d'emploi est certainement un des meilleurs exemples de ces situations migratoires complexes où « différents types d'immigration coexistent avec la traditionnelle émigration de main-d'œuvre » comme le précisait déjà Evangelos Pteroudis dans un article publié en 1996¹. Dans le dossier que nous proposons en tête de cette livraison, nous avons choisi de publier des auteurs qui questionnent les politiques de l'État grec en matière de migrations, les « colonies » marchandes et les communautés construites par l'émigration de travail.

La diaspora grecque est antérieure à l'existence de l'État grec, et ses intellectuels ont joué un rôle fondamental dans le mouvement de renaissance nationale. Dès la guerre d'indépendance, les membres des « colonies » grecques ont contribué au développement de l'État-nation, mobilisant leurs réseaux pour défendre sa cause en Europe, finançant aussi bien son armée pendant les nombreuses guerres auxquelles elle a été mêlée que la construction de monuments et les grands équipements urbains, à Athènes notamment. Les investissements des marchands et des armateurs ont largement participé à la construction de l'économie nationale tout au long du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle. L'exemple de la communauté de Marseille analysée par Erato Paris, peu nombreuse mais brillante et affirmant sa présence à la fois dans la vie économique et culturelle de la ville et dans celle de l'ensemble du monde hellénique, illustre bien cette situation.

Avec l'après-guerre, l'émigration des travailleurs grecs en Europe occidentale représente une forme nouvelle de dispersion. Lina Venturas montre comment toutes les forces politiques grecques ont participé à la formulation des politiques de l'État face à ces mouvements, qu'il s'agisse d'encourager les recrutements, d'offrir aux travailleurs des garanties en élaborant des accords bilatéraux, ou d'organiser la vie des communautés. La crise des années soixante-dix entraîne une forte réduction de ces flux, et la situation migratoire devient plus complexe à partir des années quatre-vingts, lorsque la Grèce commence à accueillir une immigration mal reconnue et mal maîtrisée, phénomène observé, pour les Albanais, par Pierre Sintès.

Michel Bruneau, dans son texte, montre comment, paradoxalement, le thème de la diaspora n'apparaît dans la vie politique grecque que pendant ces dernières décennies, avec la création d'un Conseil des Grecs à l'étranger. Il s'interroge sur la capacité de l'État grec à mobiliser et à organiser la diaspora suivant un modèle ainsi centralisé. N'aurait-il pas intérêt au contraire à respecter et à promouvoir l'autonomie et les capacités d'initiative d'une diaspora dont les réseaux économiques retrouvent leur dynamisme dans l'Europe Orientale et au Proche-Orient ?

Outre ce dossier, ce numéro regroupe des articles sans unité thématique apparente. Pourtant la comparaison est tentante entre les commerçants palestiniens du Pérou, dont Denys Cuche nous « raconte » l'histoire, et les commerçants et armateurs grecs du pourtour

1 E. Pteroudis, *Émigrations et immigrations en Grèce, évolutions récentes et questions politiques*, REMI (*Revue Européenne des Migrations Internationales*), vol. 12 n° 1, 1996, pp. 159-190.